



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gestion

Question écrite n° 74682

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les récentes conclusions de la mission d'information sur la gestion des dépôts des musées. Ce rapport préconise le report du récolement décennal au 31 décembre 2016 car l'inventaire des musées est loin d'être exhaustif et car notre dispositif de récolement des œuvres est marqué par une certaine coupure entre les chercheurs, les récoleurs professionnels et les conservateurs de musées. Il voudrait savoir si des étudiants en histoire de l'art et en archéologie pourraient être adjoints à ce « vivier des récoleurs » dans le cadre de leur formation universitaire afin d'évaluer plus précisément l'état de notre patrimoine culturel.

Texte de la réponse

La réalisation du récolement décennal des collections des musées de France est une responsabilité qui incombe juridiquement au propriétaire des collections (État, collectivité, association, etc.). Celui-ci doit, selon la réglementation, confier cette mission à des personnels scientifiques qualifiés du musée, lesquels peuvent se faire aider dans cette mission par d'autres agents formés à cet effet ou des personnes extérieures. De nombreux musées de France font d'ores et déjà appel à des stagiaires, pour la plupart étudiants en histoire de l'art ou en archéologie. Dans tous les cas, ces personnes doivent être strictement encadrées par l'équipe scientifique du musée afin que le récolement soit réalisé avec sérieux et que les biens restent sous surveillance. Il est à noter que certains musées, en revanche, ne souhaitent pas déléguer cette mission, la formation de stagiaires prenant beaucoup de temps. Le contenu des stages des étudiants en histoire de l'art et en archéologie restant l'objet d'un accord entre les enseignants, les structures d'accueil et les stagiaires eux-mêmes, il paraît difficile d'imposer le recours systématique à ces personnes dans le cadre du récolement décennal. Cependant, cette possibilité mérite d'être encouragée, car elle est non seulement formatrice, mais permet d'accroître l'effort collectif que demandent les opérations de récolement décennal.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74682

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1261

Réponse publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4997